



Technopole agroalimentaire

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 770

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2025, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 770** concernant *l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou partie des dépenses liées à l'ajout, l agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.*

Ce règlement est entré en vigueur le 30 janvier 2026, date de l'émission du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 3 février 2026

Me Carole Cousineau
Greffière par intérim

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Cc'.